



## MAIRIE de COUME

37 bis, rue Principale

**57220 COUME**

Tél./Fax 03 87 35 92 67

Mail : mairie.coume@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Depuis le 2 mars, nous nous efforçons de porter à votre connaissance les informations générales et les décisions locales par l'intermédiaire du site internet de la commune de COUME ([mairie-coume.fr](http://mairie-coume.fr)) et de « panneaupocket » pour vos portables et tablettes. Une vingtaine de messages ont été diffusés sur ces canaux.

A l'approche du déconfinement, il me paraît utile de refaire à l'usage de tous un point d'actualité sur l'impact pour notre commune de la crise épidémique :

**Fonctionnement des services municipaux:** Depuis le 1<sup>er</sup> jour du confinement, une partie du personnel communal est resté en activité. Bien que l'accueil du public soit interdit en application des consignes gouvernementales, une présence en mairie a été assurée chaque jour pour traiter les affaires courantes, répondre aux messages et aux demandes des habitants. Un accueil physique est assuré après prise de rendez-vous.

Le conseil élu le 15 mars dernier n'est toujours pas installé dans l'attente du décret qui fixera les dates d'entrée en fonction.

Une nouvelle secrétaire, Madame Coralie HAYN, prendra ses fonctions à la mairie de COUME à compter du 2 mai dans la perspective du départ en retraite de Denis CLESSSIENNE. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

**Déchets et ordures ménagères :** La déchèterie de Boulay accueille à nouveau les usagers tous les jours de 14h à 18h sauf les week-ends. La collecte hebdomadaire des ordures ménagères est assurée normalement. L'espace « résidus de tonte » ouvert par la mairie à l'arrière du tennis restera opérationnel encore quelques semaines. Des sacs de tri sont disponibles en mairie à la demande.

**Fibre optique** : L'opérateur Orange commence à appeler ses abonnés pour la mise en service de la fibre qui devrait intervenir fin mai/début juin. Une note d'information sera diffusée prochainement dans tous les foyers qui précisera la marche à suivre dans les différents cas de figure.

**Portage de repas** : Nous nous efforçons de rétablir ce service au plus vite. Les utilisateurs habituels seront contactés. Si d'autres personnes souhaitent bénéficier du service, il faut appeler la mairie.

**Masques** : La commune a passé une commande de 2000 masques chirurgicaux depuis début avril qui seront prioritairement destinés à répondre aux besoins collectifs ponctuels. Une autre commande portant sur 700 masques en tissu lavables et réutilisables a été passée auprès d'une entreprise locale. Dès réception, ces masques seront distribués individuellement aux habitants inscrits sur le fichier de la population. En plus de cela, des réserves de gel-hydroalcoolique, de lingettes et autres produits désinfectants et bactéricides sont en cours de constitution pour préparer dans les meilleures conditions le déconfinement.

**Ecoles** : Dans l'attente d'un protocole national et des recommandations qui doivent être communiquées aux mairies, et qui constitueront le socle de notre dispositif, je tiens à rassurer chacun en rappelant que les décisions prises localement et l'organisation qui en suivra s'appuieront sur une concertation entre le personnel enseignant, les parents d'élèves et la municipalité. Il est probable à ce stade que la rentrée scolaire se fera sur la base du volontariat, sans obligation de retour à l'école. Les familles seront bien évidemment tenu informées.

**Associations** : Elles souffrent de l'impossibilité d'organiser des manifestations à caractère collectif mais réfléchissent à de nouvelles propositions pour rétablir du lien social. Des consignes générales sont attendues également pour la réouverture des équipements publics (aire de jeux, équipements sportifs, etc..)

**Solidarité** : Dans cette période si particulière, des initiatives solidaires, des entraides se sont mises en œuvre spontanément. Merci à celles et ceux qui ont pensé aux autres. Je voudrais également, au nom de tous, remercier et rendre hommage aux coumoises et coumois qui exercent dans le milieu hospitalier, dans des unités médico-sociales, dans les services d'intervention et à toutes ces personnes que leur profession a requis pour le service à la population.

**Les gestes barrières, les règles de distanciation et l'ensemble des recommandations sanitaires demeurent en vigueur. L'annonce d'un déconfinement progressif n'autorise aucun relâchement.**

**Restons vigilants**

Jean-Michel BRUN

Maire de COUME